

**PLAN DIRECTEUR
DE LA SIGNALISATION
DES SENTIERS RÉCRÉATIFS**

PRÉSENTÉ À LA



Ville de
MONT-TREMBLANT

par
Alain ROUSSEL

Février 2012

Table des matières

1. Objet du mandat.....	1
1.1. Le mandat.....	1
1.2. Les objectifs.....	1
1.3. Éléments ne faisant pas partie du mandat.....	2
1.4. Activités visées par le plan de la signalisation.....	4
2. Situation actuelle	5
2.1. Le réseau des sentiers récréatifs.....	5
2.2. La signalisation actuelle	5
2.3. Cartes et données géoréférencées.....	6
2.4. Problématique des noms des sentiers.....	6
2.5. Panneaux d'accueil	6
3. Démarche utilisée	6
4. La signalisation.....	8
4.1. Principes qui ont guidé l'élaboration de la nouvelle signalisation.....	8
4.2. Les noms des sentiers.....	8
4.3. Panneaux d'accueil	9
4.4. Information diffusée dans les sentiers.....	11
4.5. Niveaux de difficulté.....	14
4.6. Les activités et les pictogrammes.....	14
4.7. Affiches de direction.....	16
4.8. Les affiches d'orientation.....	22
4.9. Panneaux et affiches pour pistes fermées.....	23
4.10. Carte avec mention « Vous êtes ici ».....	23
4.11. Les logos	24
4.12. Les supports	24
4.13. Retrait de l'ancienne signalisation	25
4.14. Sommaire de la signalisation	26

5. Budget.....	27
6. Échéancier et priorités	29
7. Conclusion	31
8. Remerciements	32

Liste des annexes

- I. Nombre de kilomètres par sentier et par activité
- II. Liste des sentiers
- III. Liste des activités par sentier
- IV. Niveaux de difficulté par sentier et par activité
- V. Panneaux d'accueil
- VI. Liste détaillée des affiches et des supports
- VII. Cartes et références des relevés GPS
- VIII. Exemples de supports
- IX. Pictogrammes

1. Objet du mandat

1.1. Le mandat

La Ville de Mont-Tremblant nous a donné un mandat¹ de réalisation d'un plan directeur de la signalisation des sentiers récréatifs situés sur son territoire.

Le plan directeur concerne les sentiers récréatifs de randonnée pédestre, de vélo de montagne, de patin à roues alignées, de ski de fond et de raquette, qui sont gérés par les trois organismes suivants :

1. La Fiducie du Domaine Saint-Bernard.
2. Le Club de vélo Mont-Tremblant.
3. Ski de fond Mont-Tremblant.

Le terme « gestionnaire de sentiers » sera utilisé pour faciliter la lecture du document.

Le plan directeur doit devenir une référence en matière de la signalisation directionnelle pour :

- les nouveaux sentiers qui viendront se greffer aux sentiers existants gérés par les gestionnaires de sentiers ;
- les sentiers existants gérés par les gestionnaires de sentiers dont le tracé aura été modifié ;
- les autres sentiers récréatifs situés sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant.

Le plan directeur proposera un design pour les différents types d'enseignes (entrée principale, entrée secondaire, croisée de chemins importante, enseigne sur le sentier même). Un échéancier sera établi pour la mise en œuvre de la signalisation sur une période de trois (3) ans avec un budget détaillé établi selon les priorités.

1.2. Les objectifs

Les principaux objectifs de ce mandat sont les suivants :

- a) Faire un inventaire de la signalisation en place, identifier les déficiences en matière de la signalisation directionnelle et proposer des solutions ;
- b) Identifier les problèmes de nomenclature des sentiers et proposer des solutions ;
- c) Proposer une signalisation directionnelle conforme et sécuritaire ;
- d) Proposer une signalisation homogène tout en étant adaptée aux différents types de sentiers (pédestre, vélo, ski de fond, etc.) et appropriée à la vitesse de déplacement de ses utilisateurs ;
- e) Accroître la sécurité des utilisateurs des sentiers par une signalisation complète et continue ;
- f) Limiter la signalisation afin d'éviter la pollution visuelle par une trop grande prolifération de panneaux et limiter les renseignements à l'essentiel ;

¹ Appel d'offres URB-2011, devis technique

- g) Prévoir une hiérarchisation de la signalisation et de l'information s'y trouvant (signalisation d'une entrée principale, d'une entrée secondaire, d'une croisée de chemins importante, sur le sentier même) ;
- h) Permettre une souplesse dans la signalisation afin de pouvoir l'actualiser facilement pour faire suite, par exemple, aux modifications du tracé des sentiers ;
- i) Prévoir et identifier une signalisation normalisée (par exemple : signalisation d'interdiction, de danger, de remerciements, etc.) qui sera utilisée par tous les gestionnaires de sentiers.

Les enseignes devront répondre aux caractéristiques suivantes :

- a) Prévoir une signalisation alliant la durabilité, la qualité, l'entretien minimal, les coûts modérés, l'esthétisme tout en limitant l'empreinte écologique ;
- b) Prévoir une signalisation qui s'intègre au milieu et à l'image de marque de la Ville de Mont-Tremblant ;
- c) Adapter le format de la signalisation par rapport à son emplacement (par exemple, les enseignes temporaires situées sur les terrains de golf pour les sentiers de ski de fond).

L'information de base suivante devra être communiquée :

- a) La signalisation devra identifier les sentiers, leur classification pour chaque type d'activité récréative autorisée, les attraits ou les services offerts ;
- b) La signalisation devra identifier la priorisation des utilisateurs sur les sentiers ;
- c) Il faudra prévoir la possibilité d'installer sur les sentiers de la signalisation temporaire comme des avis de la fermeture de sentiers pour l'ensemble ou pour certaines activités ou pour des sens uniques.

1.3. Éléments ne faisant pas partie du mandat

Le plan de la signalisation ne tient pas compte des éléments suivants qui pourraient être repris lors d'une phase deux d'un autre mandat que la Ville de Mont-Tremblant pourrait accorder, par exemple :

- a) Parc Linéaire - toutes les intersections entre le Parc Linéaire et le réseau des sentiers ont été signalées. Nous avons prévu de la signalisation aux entrées et aux sorties en direction de l'aréna, les pistes dans le secteur du Golf Le Maître, le croisement de la rue Labelle (parc du Voyageur), la rue Émond, le chemin du Lac-Gélinas et le croisement avec « La-Villageoise-de-Mont-Tremblant Piste multifonctionnelle » dans le secteur du Village. Ce qui n'est pas dans ce mandat, c'est toute la signalisation du Parc Linéaire sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant, son harmonisation et son intégration avec le réseau des sentiers récréatifs ;

Vous réferez à l'annexe VI « Liste détaillée des affiches et des supports », pour retrouver le détail des affiches sur le Parc Linéaire. Dans cette annexe, le Parc Linéaire se retrouve sous l'appellation D1 / CP.

- b) Pour les organismes suivants, nous avons prévu le raccordement éventuel avec la nouvelle signalisation proposée dans le Plan directeur. Toutefois les ententes, pour insérer les affiches de ces organismes, seront prises ultérieurement entre les gestionnaires de sentiers et les différents organismes concernés :
- Le raccordement aux sentiers de la Station Mont-Tremblant ainsi qu'aux autres secteurs ;
 - Les organismes connexes qui utilisent ou qui empruntent des portions de sentiers (par exemple : La Route Verte, Les Moucheurs EnDiablés, La Grande Boucle Tremblant, Le Sentier Trans-Canadien, Le P'tit Train du Nord) ;
 - Les organismes connexes dont les sentiers sont éloignés des sentiers du territoire de la Ville de Mont-Tremblant (par exemple : Le Sentier National du Québec).
- c) Nous avons effectué les relevés GPS des sentiers et nous avons produit une carte pour les besoins du mandat. Pour une cartographie par saison et par activité, cette tâche incombera aux gestionnaires de sentiers.
- d) Nous suggérons d'insérer l'information sur les panneaux d'accueil selon une norme précise et une disposition standard, mais la réalisation de la production de l'information incombera aux gestionnaires de sentiers.
- e) La plupart des panneaux d'interprétation suivants qui se trouvent déjà dans les sentiers, sont récents et s'intégreront parfaitement avec la nouvelle signalisation : historique, géographique, d'astronomie, de la faune, de la flore, d'exercices ou d'hébertisme.
- f) Un plan d'urgence des services récréatifs sera développé par les organismes dans une autre phase et devra regrouper entre autres les éléments suivants : l'accès aux sentiers en cas d'urgence, le repérage des usagers, l'installation de postes téléphoniques fixes à des endroits précis ou l'indication des lieux où l'utilisation de cellulaires est possible - ce qui demeure incertain pour les usagers, car tout dépend du fournisseur du service et de l'antenne disponibles dans la région. Cela pourrait évoluer et la situation pourrait changer avec le développement des technologies. Cette situation sera analysée lors de l'élaboration du plan d'urgence.

1.4. Activités visées par le plan de la signalisation

Dans ce tableau, vous trouverez la liste des activités visées ou non par le plan de la signalisation :

Type d'activité	Oui	Non
Patin à roues alignées	X	
Pêche (sentier menant à des sites)		X
Piste de promenade pour chiens et sentier équestre		X
Randonnée pédestre et marche hivernale ²	X	
Raquette	X	
Sentier pour activité d'hébertisme et d'exercices		X
Ski à roulettes et patinage sur glace		X
Ski de fond (classique, patin et randonnée nordique)	X	
Vélo de montagne (cross-country, hybride)	X	
Vélo de montagne d'hiver et parcs de vélo		X
Vélo de route ou hybride sur « La-Villageoise-de-Mont-Tremblant Piste multifonctionnelle »	X	
Vélo de route sur le Parc Linéaire et sur les routes		X

² Nous distinguons la "Randonnée pédestre" et la "Marche hivernale" comme suit:

- Randonnée pédestre: activité se pratiquant durant la saison non hivernale.
- Marche hivernale: activité se pratiquant l'hiver, dans les sentiers aménagés à cette fin.

2. Situation actuelle

2.1. Le réseau des sentiers récréatifs

Nous avons répertorié 66 sentiers sur le territoire géré par les gestionnaires de sentiers. Ce qui donne une longueur totale de 154 kilomètres disponibles aux utilisateurs. Les sentiers sont courts (moyenne de 2,3 kilomètres) et sont utilisés pour plusieurs activités. Par exemple, un même sentier sera utilisé pour la pratique du ski de fond, du vélo de montagne et pour la marche. Ci-dessous, vous trouverez un tableau représentant le nombre de kilomètres disponibles pour chaque type d'activité.

Activités	Kilomètres
Ski de fond	101
Randonnée pédestre	89
Vélo de montagne	67
Raquette	46
Vélo hybride sur le Parc Linéaire, la A1 / Grande-Allée et « La-Villageoise-de-Mont-Tremblant Piste multifonctionnelle »	35
Marche hivernale	23
Patin à roues alignées	11

Vous référez à l'annexe I « Nombre de kilomètres par sentier et par activité », pour le détail de toutes les activités disponibles pour chacun des sentiers.

Le réseau est entrecoupé à plusieurs endroits par des routes, des chemins, et d'autres sentiers. Il y a plusieurs entrées et plusieurs sorties pour accéder au réseau et aux sentiers. Chaque gestionnaire développe les sentiers selon ses propres besoins. Lorsque nous superposons tous les sentiers sur une même carte, nous obtenons une image d'un développement qui semble aléatoire.

2.2. La signalisation actuelle ³

La signalisation actuelle mise en place par les gestionnaires de sentiers :

- est présente aux endroits les plus utilisés,
- porte à confusion à certains endroits,
- est absente sur des sentiers, des portions de sentiers ou des intersections,
- ne tient pas compte pleinement de l'intégration du Parc Linéaire en hiver,
- est très abimée par endroits,
- est de conceptions diverses et manque d'esthétisme,
- ne comporte pas de panneaux d'accueil invitants avec une information complète et pertinente,

³ Plan directeur de signalisation des sentiers non motorisés à Mont-Tremblant, Attentes, 25 mai 2011, Luc Laliberté.

- est une raison invoquée par certains visiteurs qui ne reviennent plus dans la région pour pratiquer certaines activités « *on se perd* » disent-ils,
- n'est pas parfaitement compatible avec les organismes de secours,
- souffre d'un manque de planification globale,
- manque de ressources financières.

2.3. Cartes et données géoréférencées

Les cartes des sentiers :

- sont produites pour répondre aux activités spécifiques de chaque gestionnaire de sentiers ;
- ne sont pas à jour ;
- ne tiennent pas compte des changements effectués par les autres gestionnaires ;
- quelques tracés sont périmés suite à des modifications de parcours ;
- les données GPS ne sont pas toutes exactes ou dans certains cas sont inexistantes.

2.4. Problématique des noms des sentiers

Chaque gestionnaire de sentiers utilise sa propre méthode pour nommer les sentiers. Les mêmes sentiers se retrouvent avec plusieurs noms ou différentes dénominations. Cette confusion se répercute sur les cartes, sur le réseau et sur toute la diffusion de l'information.

2.5. Panneaux d'accueil

Les panneaux d'accueil déployés sur le réseau sont de formes et d'aspect différents. De plus, selon les saisons, l'information n'est pas toujours pertinente. Par exemple, l'hiver venu, nous y retrouvons des cartes de randonnée pédestre pour l'été, et des renseignements sur les sentiers de vélo.

3. Démarche utilisée

Voici la démarche utilisée pour réaliser le mandat :

- Rencontre préparatoire avec la gestionnaire de la Ville de Mont-Tremblant pour bien saisir le mandat, déterminer les limites de l'intervention et s'entendre sur une façon de procéder ;
- Rencontres préliminaires avec chacun des gestionnaires de sentiers pour comprendre la problématique de la signalisation ;
- Collecte initiale d'information auprès des gestionnaires de sentiers : cartes, explication du réseau, visites des sentiers ;
- Règlement de la problématique des noms des sentiers : inventaire de tous les noms utilisés pour chacun des sentiers et consultation auprès des gestionnaires de sentiers pour un consensus d'une nomenclature unique et uniforme d'un seul nom pour chaque sentier ;

- Obtention des données GPS : chaque sentier a été parcouru pour dresser les données géoréférencées du tracé exact, ainsi que tous les points GPS de chaque intersection des sentiers avec des routes, des rues, des chemins et tous les autres chemins ;
- Élaboration d'une base de données regroupant toutes les données géoréférencées des sentiers pour permettre de visualiser l'ensemble du réseau sur une seule carte (carte référence) ;
- Rencontres de consultation avec les responsables et les spécialistes de réseau des sentiers suivants :
 - Grande Boucle Tremblant,
 - Municipalité de Saint-Donat (la responsable du mandat de la signalisation des sentiers récréatifs dans cette municipalité),
 - Parc national du Lac-Témiscouata,
 - Parc national du Mont-Saint-Bruno,
 - Parc national du Mont-Tremblant,
 - Sentiers du Moulin Lac-Beauport, Québec ;
- Recherche sur internet et consultations diverses pour trouver les meilleures pratiques de la signalisation des sentiers ;
- Élaboration du plan de la signalisation et de la conception des éléments : panneaux d'accueil, affiches de direction, affiches d'orientation et supports pour accrocher les affiches ;
- Inventaire : dresser la liste de toute la signalisation à déployer sur le réseau.
- Budget : calculer les coûts de production des affiches, l'achat du matériel, les coûts d'installation de la nouvelle signalisation et du retrait de l'ancienne signalisation ;
- Plan de déploiement : élaboration d'un plan de déploiement de la nouvelle signalisation avec un échéancier réparti sur trois (3) années et un ordre de priorités ;
- Tout au long du processus de l'élaboration du plan directeur de la signalisation des sentiers récréatifs de la Ville de Mont-Tremblant, nous avons communiqué régulièrement avec la responsable du projet ainsi qu'avec les gestionnaires de sentiers. Des rencontres, des appels téléphoniques et des courriels ont fait partie de nos échanges soutenus.

4. La signalisation

4.1. Principes qui ont guidé l'élaboration de la nouvelle signalisation

Nous avons conçu une nouvelle signalisation selon les principes suivants :

- Une signalisation simple et facile à comprendre ;
- En minimisant le nombre d'affiches et en les regroupant autant que possible sur un même support ;
- Une signalisation directionnelle conforme et sécuritaire. Les usagers seront dirigés aux endroits voulus ;
- Une homogénéité du réseau. Le même type d'affiche avec les mêmes couleurs sur l'ensemble du réseau ;
- Le degré de difficulté affiché pour chaque activité pratiquée dans le sentier ;
- L'utilisation de matériel durable, requérant peu d'entretien tout en étant esthétique ;
- L'affichage de panneaux d'accueil aux entrées stratégiques du réseau ;
- La possibilité d'apporter des modifications au réseau lors de changement ou de modification ;
- L'utilisation de pictogrammes standardisés⁴ ;
- L'utilisation du français pour toute la signalisation des affiches et une diffusion d'information dans les deux langues officielles sur les panneaux d'accueil.

Sur le réseau actuel, nous avons constaté qu'il y a des affiches de format, de couleurs et de matériaux différents. De plus, elles sont installées sur une multitude de supports. Pour une visibilité accrue et une utilisation optimale pour les usagers des sentiers, nous suggérons d'installer une nouvelle signalisation avec un affichage uniforme et des supports adéquats. Les anciennes affiches, les supports et toute autre pancarte seront retirés. Nous élaborerons ce sujet à la section 4.13 - Retrait de l'ancienne signalisation.

4.2. Les noms des sentiers

Les noms des sentiers ont été analysés afin de régler la confusion existante en raison des noms multiples pour un même sentier. Il faut impérativement s'en tenir à un seul nom par sentier, éliminer les récurrences et trouver un consensus satisfaisant pour tous les gestionnaires de sentiers. Faisant suite à cette analyse, trois (3) catégories de noms seront dorénavant utilisées sur le réseau :

⁴ Les pictogrammes ne sont pas tous imagés dans le document. Lors de l'étape de la conception des affiches, la firme choisie soumettra une liste de pictogrammes selon les besoins émis. Ces pictogrammes seront approuvés par les gestionnaires des sentiers. Par la suite, cette liste deviendra la norme établie pour toute la conception des affiches. À titre d'information, nous avons ajouté une liste de pictogrammes fournis par diverses sources. Vous réferez à l'annexe IX « Pictogrammes ».

- a. Le nom du sentier comportera une lettre suivie d'un chiffre et d'un nom (par exemple A8 / Les Paliers). La lettre correspondra à un secteur (« A » pour le Domaine Saint-Bernard, « D » pour le Golf Le Maître), tandis que le chiffre sera déterminé selon une séquence du prochain numéro disponible dans le secteur concerné. Nous avons conservé la lettre et le chiffre pour permettre à Ski de fond Mont-Tremblant d'utiliser cette dénomination afin de faciliter les communications lors d'échanges téléphoniques. En effet, Ski de fond Mont-Tremblant doit communiquer rapidement et efficacement avec les usagers pour leur faire part des sentiers qui sont disponibles, et ce dans les deux langues officielles. Il en va de la sécurité des usagers. Cette catégorie de nom sera donc présentée comme suit :

A2 / Harfang
A8 / Les Paliers

- b. Le nom ne comportant pas de lettre, ni de chiffre. Ce type de nom est présentement utilisé pour les sentiers de vélo et de marche. Par exemple : Carriole, Labyrinthe et Geai Bleu.
- c. Des noms ne comportant qu'une lettre et un chiffre. Par exemple : B2, D3, D6. La plupart de ces sentiers sont utilisés surtout sur des parcours de golf durant l'hiver. Étant donné l'utilisation très brève de ces sentiers, il n'est pas suggéré de leur trouver de nom ;

Vous réferez à l'annexe II « Liste des sentiers ».

Nous recommandons aux gestionnaires de sentiers d'adopter une dénomination uniforme qui comportera une lettre, un chiffre et un nom. Cette règle ne s'appliquerait pas aux sentiers temporaires, comme mentionné précédemment.

De plus, nous suggérons que tout nouveau nom de sentier soit conforme à la Politique relative à la Toponymie de la Ville de Mont-Tremblant.

4.3. Panneaux d'accueil

Sur des panneaux d'accueil, nous diffuserons les renseignements généraux du réseau et l'utilisateur retrouvera les informations suivantes :

- Bienvenue et le thème sur les sentiers ;
par exemple : Bienvenue – sentiers de vélo de montagne et de marche ;
- La carte des sentiers, avec une flèche et la mention « Vous êtes ici » ;
- Une grille synoptique énumérant :
 - Chaque sentier, la longueur en kilomètre, les activités pouvant s'y pratiquer et le niveau de difficulté ;
 - Pour les activités de marche et de raquette, une évaluation du temps de marche ;

- Pour des sentiers comportant des difficultés spécifiques, par exemple : les sentiers de vélo de montagne, des informations supplémentaires pour mentionner les courbes accentuées, les passages très difficiles ou étroits ;
- Les droits de perception ;
- Les numéros de téléphone d'urgence.

Nous recommandons une présentation uniforme de l'information pour assurer une homogénéité sur tous les panneaux d'accueil. Il faut que ce soit identique d'une saison à l'autre. De plus, les gestionnaires de sentiers doivent respecter les normes établies pour tous les panneaux autrement l'affichage deviendra hétéroclite et non représentatif des standards voulus par la Ville de Mont-Tremblant.

Ces panneaux seront conçus pour recevoir les informations suivant les saisons et les activités pratiquées selon le moment de l'année. Par exemple, durant l'hiver, les informations sur la pratique du ski de fond, de la raquette et de la marche hivernale. Pour les autres saisons, les informations sur la randonnée pédestre et le vélo.

Concernant les conditions du réseau (par exemple, les pistes de ski de fond fermées par suite de conditions climatiques), nous ne recommandons pas d'afficher ces informations sur les panneaux d'accueil. Ces informations à diffuser varient constamment et pour les maintenir à jour sur tous les panneaux d'accueil, il faut du personnel disponible en tout temps pour se rendre sur place et modifier l'information. Afin d'informer correctement les usagers, nous privilégions une diffusion des informations sur un site internet, des envois de courriels, un message enregistré sur un répondeur téléphonique, des panneaux temporaires aux sites d'accueil et l'utilisation des nouvelles technologies de l'information. Pour évaluer exactement les informations pertinentes à diffuser sur les panneaux d'accueil, nous recommandons une évaluation de la part des gestionnaires de sentiers, au moment de leur conception.

L'information pourra être dans les deux langues officielles. Il conviendra aux gestionnaires de sentiers de créer et de gérer cette information. Nous prévoyons deux types de panneau d'accueil :

1. Panneau d'accueil aux endroits stratégiques
2. Panneau d'accueil aux endroits secondaires

L'information diffusée sur les deux types de panneaux d'accueil est identique. La dimension pour apposer l'information est semblable, soit 6' x 3'. Ce qui différencie ces types de panneaux est la construction. Le premier est de construction plus élaborée et sera disposé aux endroits stratégiques du réseau. La construction pourrait s'apparenter aux constructions que l'on retrouve déjà à ces endroits. Nous avons dressé la liste des emplacements des panneaux d'accueil. Toutefois, nous devons convenir avec les gestionnaires de sentiers et les différents intervenants ainsi que les propriétaires de terrain de l'endroit où en faire l'installation.

Vous réferez à l'annexe V « Panneaux d'accueil » pour une esquisse des panneaux d'accueil aux endroits stratégiques et secondaires ainsi que d'un plan de présentation de l'information.

Voici les emplacements suggérés pour les panneaux d'accueil aux endroits stratégiques:

1. Bureau d'Information Touristique sur la Montée Ryan ;
2. Chalet des Voyageurs ;
3. Club IntraWest – Pinoteau ;
4. Domaine Saint-Bernard – accueil principal ;
5. Golf Le Maître – entrée principale ;
6. Parc du Voyageur ;
7. Secteur du Village (ancienne gare de Mont-Tremblant).

Les panneaux d'accueil aux endroits secondaires seront situés :

1. Aréna municipal – rue Cadieux ;
2. Chemin Duplessis – sentier La Chouette ;
3. Domaine Saint-Bernard – abri Herman Deshaies ;
4. Domaine Saint-Bernard – entrée chemin du Lac-Gauthier ;
5. Domaine Saint-Bernard – refuge Audet ;
6. La-Villageoise-de-Mont-Tremblant – pont Beauvallon ;
7. Parc Linéaire – rue Coupal et montée Kavanagh ;
8. Pont Jackrabbit – côté sud, refuge Forget ;
9. Secteur du Village – parc Daniel Lauzon ;
10. Station Mont-Tremblant – P3.

Suite à une suggestion des gestionnaires de sentiers d'installer des panneaux d'accueil à la Station Tremblant, (par exemple en bas et en haut du cabriolet), des échanges à ce sujet pourraient être entrepris avec la Station Tremblant. Dans l'éventualité où l'installation des panneaux d'accueil serait acceptée, nous pourrions diffuser l'information concernant les sentiers disponibles sur le réseau de la ville de Mont-Tremblant. En contrepartie, nous pourrions également diffuser, sur certains panneaux, l'information sur les sentiers praticables à la Station.

4.4. Information diffusée dans les sentiers

Dans les sentiers, on retrouvera les renseignements suivants :

- Le nom, la direction à suivre qui sera précisée par une flèche pour un sentier donné et des pictogrammes représentant une activité. Le niveau de difficulté sera intégré dans le pictogramme ;

- Les directions et le nombre de kilomètres à faire pour retrouver les sites d'accueil, les refuges, les points de vue, le pont Jackrabbitt, le secteur du Village, le secteur du Centre-Ville, les toilettes, les stationnements ;
- Les renseignements pour la sécurité des usagers : sens unique, pente raide, sortie du réseau en cas d'urgence, croisement de chemin, traverse de route, marche à effectuer pour rejoindre l'autre portion du sentier, etc. ;

Concernant les affiches comportant la mention « Sortie du réseau en cas d'urgence », un numéro sera apposé sur l'affiche permettant au service de sécurité de localiser l'utilisateur. Cette procédure sera complétée lors de la mise en place du plan d'urgence des sentiers récréatifs ;

- Un panneau pour les pistes fermées sera localisé à l'entrée du sentier ;
- Des panneaux comportant une carte (ou une portion de la carte) d'une grandeur de 50,8 cm x 76,2 cm (20" x 30") avec une mention « Vous êtes ici » sur un support spécifique. Les gestionnaires pourront apposer la carte, en la vissant sur le support. En produisant la carte, des petites flèches seront confectionnées et apposées au bon endroit lors de l'installation de la carte ;

Nous n'avons pas conçu de plan pour ce type de panneau, mais à l'annexe mentionnée ci-dessous, nous fournissons un exemple.

Vous référez à l'annexe VIII « Exemples de supports » ;

- Des affiches normalisées pour des remerciements et autres (par exemple : pour le passage sur un terrain privé, bienvenue au Domaine Saint-Bernard, au Golf Le Maître, etc.) ;

Vous référez à l'annexe VI « Liste détaillée des affiches et des supports », pour l'emplacement des affiches sur le réseau ;

Pour le design de ces affiches, voir à la page 19 ;

- Des messages et des avis légaux (lorsque nécessaires) postés aux entrées significatives (par exemple : pas de chasse, pas de pêche, pas de chien et pas de véhicules motorisés au Domaine Saint-Bernard) ;

Vous référez à l'annexe VI « Liste détaillée des affiches et des supports » pour l'emplacement des affiches sur le réseau ;

Pour le design de ces affiches, voir à la page 19.

Pour conserver une signalisation simple et efficace, pour éliminer toute pollution visuelle et pour centraliser l'information au bon endroit, certains éléments seront exclus de la signalisation dans les sentiers :

- La vitesse de déplacement et la priorisation des utilisateurs. Des affiches seront installées pour informer les usagers de ralentir dans certaines zones, de partager le sentier à des endroits précis ou pour tout autre renseignement pertinent ;
- Une signalisation avec le kilométrage ou l'évaluation du temps de marche pour certaines activités ; ces informations pourraient se retrouver sur une grille synoptique dans les panneaux d'accueil ;
- Des sens uniques pour des périodes visées (par exemple semaine vs fin de semaine) ; certains sentiers ont été identifiés à sens unique et la signalisation en tient compte ;

Vous réferez à l'annexe VI « Liste détaillée des affiches et des supports » ;

Par contre, nous n'avons pas conçu d'affiches spéciales pour tenir compte de sens unique devant être utilisé en certaines circonstances. S'il y a un événement spécial requérant ce genre d'information, il incombera aux gestionnaires de sentiers d'installer des affiches temporaires pour la durée de l'événement ;






- Pour des points majeurs de raliement ou de jonction (numéroter ou nommer certaines intersections de sentiers), le concept est le suivant : une intersection est identifiée par un numéro qui se trouve sur le support ainsi que sur la carte. L'utilisateur peut identifier l'endroit où il est, en faisant le lien entre le numéro du support sur le sentier et le numéro qui se trouve sur la carte. Cette idée est à retenir, mais dans un premier temps, il importe d'installer la signalisation et de s'assurer de son exactitude. Dans une deuxième phase, nous pourrions analyser cette idée en identifiant sur l'ensemble des intersections, celles susceptibles d'être numérotées et implanter la cartographie en conséquence ;
- Une signalisation de positionnement, un peu après des croisements de chemins, pour rassurer l'utilisateur (il est dans le bon sentier), nous affichons le nom du sentier. Encore ici, nous croyons qu'une prolifération d'affiches rendrait la signalisation trop chargée. Nous avons opté pour une approche de restriction. Voici ce que nous suggérons. Pour les sentiers plus courts, nous n'avons pas inclus ce type de signalisation, car l'information sera affichée à la prochaine intersection. Dans le cas des sentiers de plus de cinq (5) kilomètres et n'ayant pas de croisements de chemins à proximité, nous avons prévu des affiches de signalement de sentier ;

Vous réferez à l'annexe VI « Liste détaillée des affiches et des supports » ;

Après une expérimentation de la nouvelle signalisation et une période de rodage, certains éléments pertinents pourront être analysés et se greffer à la nouvelle signalisation. Nous avons préparé ce Plan de signalisation pour résoudre les problèmes majeurs et urgents. Les spécialistes consultés mentionnent que la signalisation n'est pas terminée lorsque les affiches sont installées. Il faut repasser sur le territoire et analyser le tout. Ce travail est de longue durée, tout comme l'aménagement et l'entretien des sentiers. Lorsque la signalisation sera bien implantée, nous pourrons passer à une autre étape et procéder avec des idées qui amélioreront davantage le réseau.

4.5. Niveaux de difficulté

L'objectif est de diffuser la difficulté pour chaque activité qui se pratique dans le sentier. Ces niveaux de difficulté seront identifiés avec des pictogrammes standardisés, comme suit :

Très facile	
Facile	
Difficile	
Très difficile	
Extrêmement difficile	

Pour chacun des sentiers, nous avons dressé une liste énumérant les niveaux de difficulté, par activité.

Vous référez à l'annexe IV « Niveaux de difficulté par sentier et par activité ».

4.6. Les activités et les pictogrammes

Dans chaque sentier, on peut pratiquer une ou plusieurs activités. Par exemple, l'hiver le sentier est utilisé pour le ski de fond. Le reste de l'année, le sentier est utilisé pour la randonnée pédestre et le vélo de montagne. Voici une répartition du nombre d'activités pratiquées dans les sentiers :

Nombre d'activités	Nombre de sentiers
1	33
2	15
3	13
4	4
5	1

La signalisation du sentier « La-Villageoise-de-Mont-Tremblant Piste multifonctionnelle » a été préparée en fonction de son utilisation actuelle. Les activités pratiquées sont : le ski de fond, la randonnée pédestre, le vélo hybride et le patin à roues alignées. La marche hivernale se pratique sur ces deux segments du sentier :

1. De « La place des Voyageurs » de la station Tremblant et le croisement du chemin du Village et du chemin des Saisons (près du Pinoteau) ;
2. De l'ancienne gare du secteur du Village et le croisement de la rue Séguin et du chemin du Village.

Le ski de fond est l'activité pratiquée sur le reste du sentier.

La signalisation proposée est en fonction des activités pratiquées actuellement sur les sentiers et non pas en fonction des activités qui y sont présentement autorisées ou qui le seront ultérieurement.

Pour chacun des sentiers, nous avons dressé une liste énumérant les activités se pratiquant dans le sentier.

Vous réferez à l'annexe III « Liste des activités par sentier ».

Nous utiliserons un pictogramme pour décrire l'activité et nous indiquerons le niveau de difficulté associé à cette activité. Les deux informations seront combinées et se retrouveront dans un seul dessin. À titre d'exemple, voici quelques pictogrammes d'activités et de niveau de difficulté combinés.



Quelques pictogrammes ne sont pas combinés avec un niveau de difficulté. On retrouvera ces pictogrammes aux accueils pour orienter l'utilisateur vers les départs respectifs des activités. Par exemple : sentiers de ski de fond dans une direction et sentiers de raquette et de marche hivernale dans une autre direction.



D'autres pictogrammes indiqueront des avis légaux. Par exemple : pas de chasse et pas de pêche sur un territoire.



Vous réferez à l'annexe IX « Pictogrammes » pour la liste des pictogrammes qui seront utilisés pour la conception des affiches, ainsi qu'à l'annexe VI « Liste détaillée des affiches et des supports », pour le détail des pictogrammes qui seront insérés sur les affiches.

4.7. Affiches de direction

Les affiches de direction seront disposées aux aires de départ, à l'entrée des sentiers, aux intersections, à des endroits spécifiques tels que les refuges, les stationnements, des points de vue, des croisements de chemin et des routes.

1. Composition : les affiches seront en aluminium, d'une épaisseur de 1/8", enduit d'une peinture de vinyle très résistante aux intempéries et assurant une protection contre les rayons ultraviolets. Elles seront durables, d'entretien minimal et d'un coût modéré.
2. Couleur : - intégration dans le milieu - à l'image de marque de la Ville de Mont-Tremblant et s'apparentant aux couleurs de la Ville de Mont-Tremblant et de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard. La couleur retenue est « pantone 5747 » pour le fond des affiches avec un contour et un lettrage blanc.



3. Information : on retrouvera de gauche à droite, le nom du sentier et la direction à suivre. En dessous, le ou les pictogramme(s) pour les activités et les niveaux de difficulté. Pour d'autres affiches, un texte, la direction et dans certains cas, le kilométrage, par exemple : Accueil 2 km →

4. Méthode pour retenir les affiches au support : la plupart des affiches seront retenues au support, à une extrémité par des cornières (fer angles). Cette méthode sera déployée dans les sentiers larges permettant le libre passage des usagers et des équipements de traçage (ski de fond). Pour la sécurité des usagers de vélo de montagne dans les sentiers étroits, les affiches seront posées au milieu du support, ce qui évitera aux cyclistes d'heurter une affiche. Elles seront produites en double et préalablement trouées au milieu. Elles seront installées de chaque côté du support et vissées au centre.

Vous référez à l'annexe VI « Liste détaillée des affiches et des supports », pour une énumération complète de tous les emplacements des supports, ainsi qu'à l'annexe IX « Exemple de supports », pour visualiser la disposition des différentes affiches sur les supports.

5. Recto/verso ou un côté : certaines affiches seront imprimées des deux côtés (recto/verso) afin de réduire le nombre d'affiches, la pollution visuelle et diminuer les coûts de production. Les autres affiches (principalement celles situées dans les sentiers étroits) seront imprimées sur un seul côté. Installées aux intersections, les affiches fourniront toute l'information de la direction à prendre pour faciliter le déplacement des usagers.

Vous référez à l'annexe VI « Liste détaillée des affiches et des supports ».

À cette annexe, on distingue l'affiche recto/verso, un seul côté ou visser au milieu.

6. Flèches sur les affiches de direction → ← ↑ ↔

Nous avons prévu l'emplacement des supports et des affiches de direction sur le territoire. Lors de l'installation du matériel et à cause de la difficulté que nous pourrions rencontrer sur le terrain, il se pourrait que le support soit installé différemment. Essayer de prévoir la direction exacte de la flèche dans l'affiche est très problématique. En effet, nous risquerions ainsi de recommencer la production de plusieurs affiches et d'augmenter les coûts d'installation et de matériel. Pour contourner ce problème, les flèches de direction seront produites séparément et elles seront apposées lors de l'installation finale dans un format identique à l'affiche. Les fournisseurs consultés garantissent que cela ne se décollera pas et que ce sera en harmonie avec la pancarte.

Vous référez à l'annexe VI « Liste détaillée des affiches et des supports » pour le détail de toutes les flèches de direction dans les sentiers.

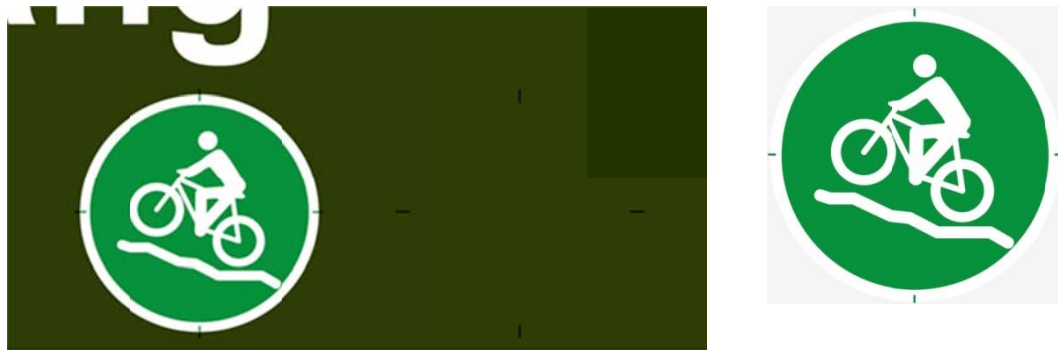
7. Insertion des pictogrammes d'activités

Les affiches de direction ont été conçues pour recevoir jusqu'à six (6) pictogrammes d'activités. Voici un exemple de la répartition des pictogrammes. À noter que les carrés pointillés se retrouvent à titre indicatif et ne figureront pas sur les affiches.



Pour faire suite à des changements dans le réseau et à l'ajout d'activités dans les sentiers, les gestionnaires de sentiers pourront modifier eux-mêmes les affiches de direction en ajoutant des pictogrammes. Nous avons prévu des petits repères très discrets sur les affiches et sur les pictogrammes pour faciliter toute installation supplémentaire et conserver une uniformité dans l'affichage.

Voici un exemple des repères sur une partie d'une affiche de direction et sur un pictogramme, dont la couleur des repères a été accentuée pour faciliter la lecture.



Sur les affiches de direction que l'on retrouvera dans le réseau, les repères pour installer des pictogrammes ne seront pratiquement pas visibles pour l'utilisateur.

Vous référez à l'annexe VI « Liste détaillée des affiches et des supports » pour la conception des affiches, ainsi que la procédure pour l'installation des pictogrammes supplémentaires sur les affiches de direction.

8. Dimensions:

- a. Des affiches de 50,8 cm x 12,7 cm (20" x 5") avec des renseignements pertinents et un minimum de trois pictogrammes d'activités.



- b. 50,8 cm x 25,4 cm (20" x 10"), pour les affiches spéciales requérant plus d'information. Elles seront conçues pour le sentier « La-Villageoise-de-Mont-Tremblant Piste multifonctionnelle ».



Les pictogrammes fourniront l'information pour différencier les différentes activités sur certaines portions de ce sentier, tel que mentionné à la page 15.

Pour la disposition des affiches dans le sentier, vous réferez à l'annexe VI « Liste détaillée des affiches et des supports ».


- c. 20,3 cm x 20,3 cm (8" x 8"), pour les affiches de sentiers ayant une lettre et un chiffre. On retrouvera un ou deux pictogrammes d'activités avec le niveau de difficulté. Advenant l'ajout d'un troisième pictogramme, l'affiche sera remplacée par une affiche de dimension 50,8 cm x 12,7 cm (20" x 5").



9. Numérotation des affiches

Afin de faciliter le travail d'installation et le futur inventaire des affiches, un numéro de référence sera inscrit au verso, coin gauche et en bas de l'affiche. Pour les affiches qui ont des informations inscrites des deux côtés « recto/verso », le numéro se retrouvera sur un seul côté, coin gauche et en bas de l'affiche. L'espace prévu pour insérer le numéro de référence est de 1/2" x 1".

10. Nombre d'affiches de direction

Type ancrage	Catégorie	Impression	Total
Avec cornières (fer angles)		Recto/verso	150
		Recto / verso	60
Visser au milieu		1 x côté	550
		1 x côté	230
		1 x côté	30
Total d'affiches			1020
Total de flèches			855

11. Liste détaillée des affiches de direction.

À l'annexe mentionnée ci-dessous, nous avons regroupé tous les renseignements pour produire les affiches et leur installation.

Nous avons spécifié les coordonnées GPS de chaque support. Sur chacun de ces supports, nous avons identifié les affiches à installer. L'ordre de priorité d'affichage sur le support est précisé lorsqu'il y a plusieurs affiches. La catégorie (recto/verso ou 1 x côté), la grandeur des affiches, les flèches de direction à apposer, le type de support 4" x 4" sont également détaillées.

En format Excel, ces données pourront être transférées au concepteur d'affiche. Nous avons inséré, au début du fichier les procédures à suivre.

Vous référez à l'annexe VI « Liste détaillée des affiches et des supports ».

4.8. Les affiches d'orientation

Pour faciliter l'orientation de l'utilisateur dans son déplacement, ces affiches doivent être bien visibles en toute saison. De forme carrée, couleur jaune et avec une flèche de couleur noire, elles seront repérables facilement. Nous avons ajouté une bordure verte pour conserver une harmonie avec l'ensemble des affiches de direction. Elles seront conçues avec quatre trous, pour être apposées sur les arbres et dirigées dans toutes les orientations possibles (↑, → ou ←).

Les affiches d'orientation seront disposées dans des sentiers où l'on peut perdre facilement le tracé, comme les sentiers de raquettes, de ski de fond dont la piste n'est pas tracée mécaniquement et de certains sentiers de vélo de montagne. On ne retrouvera pas ces affiches dans les sentiers larges et ceux tracés mécaniquement.

Pour l'ancrage ou le clouage sur les arbres, nous suggérons de poser les affiches aux arbres selon la méthode suivante : à l'aide d'un clou d'aluminium d'une longueur de 3" dont seulement 1" est enfoncé dans l'écorce de l'arbre et les 2" restant pour laisser place à la croissance de l'arbre qui repousse constamment l'affiche, sans l'endommager.



1. Dimension : 11,4 cm x 11,4 cm (4,5" x 4,5").
2. Nombre : un maximum de 3 100, pour une moyenne de 20 affiches d'orientation par kilomètre.

4.9. Panneaux et affiches pour pistes fermées

Des panneaux spécifiques munis d'un mécanisme et d'une affiche ont été prévus pour signaler les pistes fermées. Ils seront installés en permanence sur des supports distincts de la signalisation et en bordure du sentier. D'une dimension de 45 cm x 45 cm (17,7" x 17,7"), munis d'un mécanisme avec pentures, les panneaux pourront être cadenassés lorsque déployé pour empêcher un usager de refermer le mécanisme. Déployés, ils indiqueront « Piste fermée ». Nous avons répertorié les sentiers généralement fermés durant les saisons autres que l'hiver et nous avons prévu 15 panneaux à cet effet. Ce mécanisme permettra au personnel d'entretien des sentiers de facilement ouvrir ou fermer le sentier. De plus, pour améliorer l'aspect visuel, on retirera les cordes jaunes qui jalonnent l'entrée du sentier.

Vous référez à l'annexe VIII « Exemples de supports » pour visualiser un mécanisme pour « Piste fermée ».

Vous référez à l'annexe VI « Liste détaillée des affiches et des supports » pour tous les emplacements où l'on retrouvera les panneaux et les affiches « Piste fermée ».

Pour les pistes qui doivent être fermées temporairement et non munies d'un mécanisme tel que mentionné précédemment, nous suggérons un petit appareil qui se déploie rapidement et facilement. Il est muni d'un trépied et d'une tige qui retient l'affiche « Piste fermée ». Vous référez à l'annexe VIII « Exemples de supports ». Nous avons prévu six (6) appareils et le prix prévu au budget comprend l'affiche « Piste fermée ».

4.10. Carte avec mention « Vous êtes ici »

Des cartes ou une portion de la carte d'une dimension de 50,8 cm x 76,2 cm (20" x 30") seront installés à des endroits précis du réseau pour permettre aux usagers de se situer en cas de problème. Nous avons prévu 60 supports pour recevoir ces cartes.

Vous référez à l'annexe VI « Liste détaillée des affiches et des supports » pour tous les emplacements où l'on retrouvera les supports pour recevoir les cartes avec la mention « Vous êtes ici ».

À titre informatif, nous avons ajouté un exemple de ce type d'affichage, que vous pouvez retrouver à l'annexe suivante :

Annexe VIII « Exemples de supports ».

4.11. Les logos

La Fiducie du Domaine Saint-Bernard désire apposer le logo de l'organisme sur les supports de son territoire. La production de ce logo est sous la responsabilité de l'organisme et lorsque la dimension sera connue, il faudra prévoir l'espacement pour le recevoir. Nous avons ajouté une esquisse d'un support, d'un logo et d'une affiche que vous retrouvez à l'annexe suivante :

Annexe VIII « Exemples de supports ».

4.12. Les supports

Toute la signalisation sera installée sur des supports de bois. Dans le secteur du village, sur « La-Villageoise-de-Mont-Tremblant, Piste multifonctionnelle », pour une harmonie avec ce qui est déjà en place, les poteaux de la signalisation des parcs de la Ville de Mont-Tremblant seront utilisés pour l'installation de quelques affiches. Un montant pour ces poteaux a été prévu au budget.

Le matériel sera traité sous pression pour augmenter sa longévité et préalablement coupé à angle (tête du poteau) pour permettre l'égouttement de l'eau. Les affiches seront disposées de façon à ce que la dernière affiche soit à 6' au niveau du sol.

1. Dimensions : 4" x 4". La longueur sera de 10' pour enfouir le support à 2' et demi dans le sol. Nous avons prévu des supports de 10' lorsque le nombre d'affiches est peu élevé (≤ 2 affiches) et des supports de 12' pour recevoir 3 affiches et plus.^{5 6}

Vous référez à l'annexe VI « Liste détaillée des affiches et des supports ».

2. Quantité : 475 poteaux 4" x 4".
3. Emplacement : pour localiser l'emplacement des supports sur l'ensemble du réseau, des cartes détaillées sont jointes pour chacun des sentiers, avec la position du support correspondant à un relevé GPS.

Vous référez à l'annexe VII « Cartes et références des relevés GPS ».

⁵ La moyenne est de deux (2) affiches de direction par poteau.

⁶ Par exemple avec trois (3) affiches et un support d'une longueur de 12' ; il faut allouer 2' et demi dans le sol, 15" pour la largeur des trois (3) affiches et 3" pour l'espace entre les affiches (1¹/₂" entre chaque affiche). Il restera un espace de 7' 8", qui sera ajusté lors de l'installation.

4. Affiches : pour retenir les affiches sur les supports, il y aura deux techniques. Pour les affiches recto/verso, elles seront vissées à l'aide d'un fer angle d'un pouce. Le design de l'affiche tiendra compte de l'insertion du fer angle. Pour les affiches imprimées d'un seul côté, elles seront retenues à l'aide de deux vis, insérées dans le milieu de l'affiche. Lors de l'installation des affiches, advenant le besoin d'orienter les affiches sur différents angles, les installateurs pourront utiliser une bague s'installant sur le support.
Nous avons ajouté une esquisse d'un support et de la façon dont les affiches seront retenues. Vous pouvez retrouver cette information à l'annexe VIII « Exemples de supports ».
5. Support temporaire : nous avons retenu la solution préconisée par Ski de fond Mont-Tremblant pour déployer les supports temporaires sur les terrains de golf. À l'aide d'une tige métallique, qui est entrée dans le sol rapidement et efficacement, on visse un support et une affiche. Les nouvelles affiches pourront être fixées à ces supports.

Comme mentionné précédemment, ces supports sont déployés pour une utilisation sur les golfs. Puisque tous les noms utilisés sont de la catégorie d'une lettre et d'un chiffre, les affiches utilisées seront de dimension 20,3 cm x 20,3 cm (8" x 8").

Nous avons ajouté une photo d'un support temporaire utilisé par Ski de Fond Mont-Tremblant. Vous pouvez retrouver cette information à l'annexe suivante :

Annexe VIII « Exemples de supports ».

6. Difficulté du terrain : il peut arriver, pour des raisons de qualité de sol, que nous ne puissions pas creuser profondément pour enfouir les supports. Pour contrer cette difficulté, nous avons prévu la conception d'une forme de béton pourvu d'un ancrage de 4" x 4". Les installateurs pourront par la suite fixer le support.

Vous référez à l'annexe VIII « Exemples de supports », pour une esquisse de la forme de béton et de l'ancrage.

4.13. Retrait de l'ancienne signalisation

Lors de l'installation de la nouvelle signalisation, nous suggérons de retirer toutes les anciennes affiches et autres pancartes de même que les vieux supports sur tous les sentiers, incluant les sentiers abandonnés, à l'exception des cas mentionnés ci-dessous.



Un budget pour retirer les anciennes affiches et supports a été prévu à cet effet.

Les affiches suivantes ne seront pas retirées :

- Les anciens sentiers abandonnés sur la rue Émond et sur le terrain de M. Bonenfant ; les affiches aux entrées et aux sorties seront retirées pour éviter la fréquentation de ces secteurs. Tandis que les affiches à l'intérieur du sentier seront conservées ;
- Les affiches de la sécurité et les bornes kilométriques sur « La-Villageoise-de-Mont-Tremblant, Piste multifonctionnelle » ;
- Les affiches au Domaine Saint-Bernard :
 - Les panneaux d'information sur l'astronomie, la flore, la faune ;
 - Les modules d'exercices ;
 - Les affiches délimitant le territoire ;
 - Les six (6) balises informant du kilométrage dans la A1 / Grande-Allée.

4.14. Sommaire de la signalisation

Dans ce tableau, vous retrouverez un sommaire du matériel et des affiches proposées pour la signalisation.

Types	Description	Nombre
Panneaux d'accueil	Aux endroits stratégiques et aux endroits secondaires.	17
Affiches de direction		1 020
Affiches d'orientation		3 100
Panneaux et affiches pour pistes fermées	Panneaux munis d'un mécanisme pour indiquer « Sentier fermé »	15
Carte avec mention « Vous êtes ici »		60
Les supports	Poteaux 4" x 4"	475

5. Budget

À titre d'information, nous vous proposons ci-dessous un budget de la signalisation des sentiers récréatifs.

Nous avons élaboré avec les gestionnaires de sentiers, quelques scénarios d'investissement pour lesquels nous avons retenu quatre options qui nous apparaissent les plus appropriées :

1. Répartir les investissements sur un plus grand nombre d'années ;
2. Envisager l'utilisation de la main-d'œuvre de chaque gestionnaire de sentiers ;
3. Prioriser l'installation de la signalisation dans les sentiers qui sont à risque de confusion pour les usagers ;
4. Reporter à plus tard l'installation des panneaux d'accueil et autres modules (par exemple, les panneaux pour les pistes fermées).

Budget de la signalisation des sentiers récréatifs					
Sommaire					
Description	Montant total				
Main-d'œuvre	202 397 \$				
Matériel	151 238 \$				
Affiches	42 573 \$				
Total	396 207 \$	Année 1	Année 2	Année 3	Total
Coût total du projet avant contingence réparti sur 3 ans		132 069 \$	132 069 \$	132 069 \$	396 207 \$
Contingence					
année 1	20%	26 414 \$			26 414 \$
année 2	10%		13 207 \$		13 207 \$
année 3	5%			6 603 \$	6 603 \$
Coût total du projet après contingence réparti sur 3 ans		158 483 \$	145 276 \$	138 673 \$	442 432 \$

Voici quelques informations supplémentaires que l'on retrouve dans le tableau de la page précédente:

Main-d'œuvre : comprend tous les frais d'installation de la signalisation et des panneaux d'accueil pour un entrepreneur ; nous avons évalué le temps de déplacement dans le réseau et la durée des opérations pour installer les supports, les affiches et retirer l'ancienne signalisation.

Matériel : coût d'achat des panneaux d'accueil, des supports et de l'équipement (par exemple : fer angles, le ciment, les attaches, les vis).

Affiches : les affiches de direction, d'orientation, les panneaux pour les sentiers fermés.

Contingence : nous avons estimé que les méthodes d'installation, les déplacements dans le réseau, la pose de la signalisation, le retrait de l'ancienne signalisation et des affiches supplémentaires (s'il y a lieu) iront en diminuant chaque année.

6. Échéancier et priorités

L'échéancier et les priorités proposés sont à titre indicatif uniquement. Il y a plusieurs scénarios possibles à envisager. Nous avons élaboré un scénario selon un ordre de priorités des éléments suivants :

Régler la signalisation dans le réseau pour assurer la sécurité des usagers ;

Déployer la signalisation dans les sentiers les plus fréquentés durant l'année ;

Reporter l'installation des panneaux d'accueil à la "3^e année ;

Finaliser l'installation de la signalisation avec les affiches pour pistes fermées et autres modules vers la 3^e année.

Année I :

Faire un appel d'offres pour la conception d'affiche ;

Faire un appel d'offre pour l'installation des affiches et la main d'œuvre ;

Valider les données de chaque affiche ;

Faire un test sur deux sentiers :

1. A1 / Grande-Allée et
2. A17 / Villa Bellevue ;

Valider le concept et faire les ajustements ;

Installer la signalisation sur tout le réseau. L'objectif est de compléter 100 % de l'affichage sur tout le réseau. Ceci est tributaire de la main d'œuvre et les bénévoles fournies par les gestionnaires de sentiers ;

Retirer l'ancienne signalisation sur les sentiers dotés de la nouvelle signalisation.

Année II :

Installation des panneaux et cartes avec la mention « Vous êtes ici » ;

Installer les affiches d'orientation ;

Retirer les anciennes affiches d'orientation ;

Installer les panneaux et les affiches pour « Pistes fermées » ;

Élaborer un devis pour les panneaux d'accueil ;

Faire un appel d'offres pour la fabrication des panneaux d'accueil ;

Installer les panneaux d'accueil selon le budget alloué.

Année III :

Finaliser l'installation des panneaux d'accueil ;

Achat des modules pour piste fermée temporairement.

7. Conclusion

Les sentiers récréatifs sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant sont d'une grande beauté et d'une richesse impressionnante qu'il faut absolument conserver.

L'implantation d'une nouvelle signalisation sera un atout majeur pour orienter en toute sécurité les usagers et leur fournir une information tant pertinente qu'adéquate.

8. Remerciements

Nous tenons à remercier les personnes suivantes pour le temps consacré à nous fournir des renseignements qui ont contribué à la préparation de ce plan directeur de la signalisation des sentiers récréatifs :

Pascal De Bellefeuille, directeur ventes et marketing, Résidences Le Maître, Mont-Tremblant ;

Chantal Charbonneau et Réjean Doré, Fiducie du Domaine Saint-Bernard ;

Daniel Charbonneau, Serge Dubois et Luc Laliberté, Ski de Fond Mont-Tremblant ;

Jean-François Couillard, Valérie Goyette et Lucie Lamy, Club de Vélo Mont-Tremblant ;

Geneviève Demers, coordonnatrice, construction, inspection et services aux citoyens, Service de l'urbanisme, Ville de Mont-Tremblant ;

Roland Doré, coordonnateur au développement, Grande Boucle Tremblant, Lac-Supérieur ;

André Godin, Responsable de la sécurité, développement, Sentiers Dumoulin, Lac-Beauport ;

Jean-Marie Hébert, président, Les arts numériques, Mont-Tremblant ;

Richard Matte, directeur des ventes, Martech Signalisation Inc., Longueuil ;

Daniel Rémy, directeur général, ID Graphique ;

Michel Riopel, coordonnateur aux opérations, Parc national du Mont-Tremblant ;

Donald Rodrigue, coordonnateur aux opérations, Parc national du Mont Saint-Bruno ;

David Roussel, dRoussel mobilier de bois ;

André Soulières, développement de sentiers récréatifs, Parc national du Lac-Témiscouata ;

Gaétan Soulières, directeur, Graffic Enseignes, Sainte-Adèle ;

Sylvie Villeneuve, Agente de liaison, Commission de développement économique de Saint-Donat et Jacques Fournier, municipalité de Saint-Donat ;

France Bujold pour son support rédactionnel.

Liste des annexes

- I. Nombre de kilomètres par sentier et par activité
- II. Liste des sentiers
- III. Liste des activités par sentier
- IV. Niveaux de difficulté par sentier et par activité
- V. Panneaux d'accueil
- VI. Liste détaillée des affiches et des supports
- VII. Cartes et références des relevés GPS
- VIII. Exemples de supports
- IX. Pictogrammes